

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: MOCAP 15 G
Code du produit	: AC 040 C1141
Type de formulation	: Granulé (GR)
Matière active	: Ethoprophos
Numéro d'A.M.M.	: 2169990

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Insecticide / Nématicide

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Fournisseur:</u>	<u>Distributeur:</u>
AMVAC B.V	CERTIS Europe B.V. (France)
p/a Kokermolen 5	5, Rue Galilée
3994 DG Houten – Pays-Bas.	78280 Guyancourt - France
	Tél : +33 1 34 91 90 00 - Fax : +33 1 30 43 76 55
	certis@certiseurope.com - www.certiseurope.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence	: ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59
	En cas d'incident ou d'accident, appelez le +33 (0) 1 72 11 00 03 (<i>Carechem, numéro d'urgence 24/24</i>)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Acute Tox. 3 (Oral)	H301
Acute Tox. 1 (Dermal)	H310
Skin Sens. 1	H317
Acute Tox. 2 (Inhalation)	H330
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessus veuillez vous référer à la rubrique 16

Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Toxique en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger :



SGH06

SGH09

Mention d'avertissement :

Danger

Composant(s) dangereux :

Ethoprophos

Mention(s) de danger :

H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H310 - Mortel par contact cutané.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H330 - Mortel par inhalation.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil(s) de prudence :

P261 - Éviter de respirer les poussières.
P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264 - Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 - Porter des gants, un vêtement de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
P301+P310+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.
P302+P352+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P361+P364 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux et spéciaux. Ramener le contenant au distributeur.

Mention(s) supplémentaires :

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Informations complémentaires :

Délai de rentrée : 48 heures.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit à la surface du sol. Incorporer les granulés dans le sol à au moins 15 cm. Ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé.
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.
SPe5 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol à au moins 15 cm ; s'assurer que le produit est également incorporé en bout de sillons.
SPe6 - Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu.
SPo2 - Laver tous les équipements de protection après utilisation.

2.3. Autres dangers

Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. Ne pas utiliser si des conseils médicaux suggèrent de ne pas travailler avec de tels composés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2. Mélange

Nom substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Ethoprophos	(n° CAS) 13194-48-4 (n° CE) 236-152-1 (n° index) 015-107-00-8	15%	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 Acute Tox. 1 (Dermal), H310 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez vous référer à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Information générale : Ce produit est un pesticide organophosphoré, et contient un inhibiteur de la cholinestérase. MOCAP 15 G peut être mortel en cas d'absorption par la peau. En cas de malaise, de contact ou d'accident avec le produit, consulter/appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité du produit).
- Protection des secouristes : Éviter toute exposition. Ne manipulez pas le patient sans le port de vêtement de protection approprié: des gants, un vêtement de protection et un appareil de protection respiratoire.
- En cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais, et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Garder la victime au chaud et au repos. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle, de préférence en évitant le contact direct par bouche-à-bouche (risque de contamination). Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin, une hospitalisation est indiquée.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau à l'eau et au savon. Consulter immédiatement un médecin, une hospitalisation est indiquée. Ne pas réutiliser les vêtements, éliminer les vêtements comme un déchet dangereux.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer avec la paupière bien ouverte. Consulter immédiatement un ophtalmologiste, une hospitalisation est indiquée.
- En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, une hospitalisation est indiquée. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Garder la victime au chaud et au repos en attendant le médecin. Ne pas faire vomir sauf avis contraire du médecin ou du centre antipoison. Éviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer une réaction allergique : dermatite, éruption cutanée. Possible aggravation de troubles respiratoires ou problèmes cutanés existants. La malnutrition, l'alcoolisme sont des facteurs augmentant la vulnérabilité de la personne.
- Signes de surexposition aiguë : Maux de tête, nausées, vomissements, diarrhée, crampes abdominales, transpiration excessive, hypersalivation et larmolement, contraction des pupilles, vision trouble, sensation d'oppression dans la poitrine, faiblesse, contractions musculaires et la confusion. Dans les cas extrêmes, perte de conscience, convulsions, dépression respiratoire sévère et la mort peuvent survenir.
- Signes d'une surexposition chronique : Des expositions répétées à de faibles doses d'inhibiteurs de la cholinestérase peuvent abaisser la cholinestérase à des niveaux où les symptômes ci-dessus d'une surexposition aiguë sont observés.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit est un organophosphoré, contenant un inhibiteur de cholinestérase.

Ne manipuler pas la victime sans équipement de protection (gants et tablier en nitrile). Enlever les vêtements contaminés, ne pas les réutiliser sans un nettoyage en profondeur. Jeter les vêtements fortement souillés, comme des déchets dangereux.

Mettre en place une oxygénation des voies aériennes.

En cas d'ingestion, vider l'estomac. L'administration de charbon actif peut être utile pour limiter davantage l'absorption. Faire un lavage gastrique.

L'atropine (sulfate d'atropine) est un antidote de choix contre la stimulation du système nerveux parasymphatique. Les posologies suivantes peuvent être utilisées :

- Pour l'adulte :

1 à 2 mg en intraveineuse toutes les 10 minutes jusqu'à atropinisation en se basant sur la diminution des sécrétions bronchiques. Ensuite, l'administration d'atropine sera répétée après 1 à 4 heures, en fonction de la réapparition de symptômes muscariniques.

- Pour l'enfant :

0,05 mg/kg toutes les 2 à 10 min jusqu'à atropinisation en se basant sur la diminution des sécrétions bronchiques. Cette dose peut être répétée toutes les 1 à 4 heures. Une perfusion continue de 0.025 mg/kg/heure peut être administrée.

Il est souvent nécessaire de donner de fortes doses d'atropine pour obtenir un assèchement des sécrétions. Une dose totale de 1 à 2 g/jour est parfois nécessaire.

En cas d'intoxication aux pesticides organophosphorés, le traitement à l'atropine peut être complété par l'administration d'oximes (exemple : pralidoxime). La morphine, l'aminophylline, les phénothiazines, la réserpine, le furosémide et l'acide éthacrynique sont contre-indiqués.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.
Poudre chimique sèche.
Mousse.
Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, de combustion, émission d'une épaisse émanation âcre, avec production d'oxydes de carbone et d'autres substances issues de la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.
Ne pas respirer les fumées.
Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée .
Contenir l'eau utilisée contre l'incendie en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher son écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.
Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié, des gants, un appareil de protection des yeux/du visage et une protection respiratoire.

En cas d'incendie porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage, ainsi qu'une protection respiratoire.

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse, et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.
Assurer une ventilation adéquate des locaux fermés.
Ne pas entrer en contact direct avec le produit ou l'emballage endommagé sans le port de protections appropriées.
Contenir la matière déversée de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Éviter la formation de poussières. Les opérations de nettoyage doivent être effectuées avec une protection respiratoire. Ne pas entrer en contact direct avec le produit ou l'emballage endommagé sans le port de protections appropriées.
Couvrir le déversement avec une bâche plastique pour empêcher la dispersion. Pelleter le produit répandu dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Ne pas réintroduire le produit répandu dans son emballage d'origine en vue d'une réutilisation.
Après la récupération du produit, nettoyer la zone pour éliminer toute contamination résiduelle. Évacuer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important: contacter un expert.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Ne pas respirer les poussières. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.
Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
Ne pas jeter le produit dans l'environnement, les égouts.
Le produit MOCAP 15 G doit être employé uniquement avec des microgranulateurs recommandés par Certis et adaptés à l'utilisation des bidons ULTIMA. Respecter scrupuleusement les instructions d'emploi des bidons ULTIMA indiquées sur l'étiquette.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage immédiatement après chaque utilisation du produit, et systématiquement avant de quitter les zones de travail.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le produit dans son emballage d'origine sécurisé. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil.
Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).
Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.
Tenir à l'écart des métaux alcalins, isocyanates.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide / Nématicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette du produit MOCAP 15 G.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Pas de limites d'exposition notées pour le produit.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

: Assurer une bonne ventilation générale, surtout dans les endroits fermés.

Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des mains**

: Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-2, à usage unique avec des manches, est recommandé pendant le chargement et le nettoyage du matériel.

Pendant l'application, les gants (nitrile, EN 374-2 avec manches) sont recommandés dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase d'application. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés après utilisation qu'à l'extérieur de la cabine.

Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile, à usage unique, certifiés EN 374-2 est recommandé.

Protection des yeux/du visage

: Des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de lunettes de protection, certifiées EN 166, est recommandé pendant le chargement et le nettoyage du matériel.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant est recommandé pendant le chargement, l'application et le nettoyage du matériel.

En complément, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III type 3, est recommandé lors du chargement et du nettoyage du matériel.

Pour la protection du travailleur :

Le port d'une combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage de 230 g/m² ou plus est recommandé.

Protection des voies respiratoires

: Protection respiratoire approprié équipé de filtres pour les vapeurs organiques.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une protection respiratoire de type A2P3 certifiée EN 143 est recommandé pendant le chargement et le nettoyage du matériel.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.

Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.

Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

: Solide

Apparence	: Granulés enrobés
Couleur	: Gris
Odeur	: Odeur chimique
Seuil olfactif	: Non établi
pH	: 7,4 (solution 1%, température ambiante)
Taux d'évaporation	: Non disponible
Point de fusion	: Non applicable (granulé enrobé)
Point de congélation	: Non applicable (granulé enrobé)
Point d'ébullition (Ethoprophos)	: 86 - 91 °C à 0,2 mm Hg
Point d'éclair	: Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible
Température de décomposition (Ethoprophos)	: 203 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non disponible
Densité de vapeur	: Plus lourde que l'air
Densité relative	: 1,094 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	: Insoluble dans l'eau
Solubilité dans les solvants organiques (Ethoprophos)	: Miscible dans les hydrocarbures aromatiques et aliphatiques, les alcools, les cétones, les éthers, les solvants chlorés et les huiles végétales
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non disponible
Viscosité, dynamique	: Non disponible
Propriétés explosives	: Non disponible
Propriétés comburantes	: Non disponible
Limites explosives	: Non disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la lumière directe du soleil, les fortes températures.

10.5. Matières incompatibles

Les métaux alcalins, les isocyanates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, de combustion, émission d'une épaisse émanation âcre, avec production d'oxydes de carbone et d'autres substances issues de la combustion.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Toxique en cas d'ingestion. Mortel par contact cutané. Mortel par inhalation.

MOCAP 15 G

DL ₅₀ orale rat	300 mg/kg	Méthode OCDE 423
DL ₅₀ cutanée lapin	41,4 mg/kg (femelle) – 44,7 mg/kg (mâle)	Méthode OCDE 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non irritant pour la peau (<i>Méthode OCDE 404</i>).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: En raison de la toxicité élevée, l'évaluation du potentiel irritant pour les yeux n'a pas pu être réalisée.
Sensibilisation respiratoire	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible. Etude non conduite en raison d'une toxicité très importante.
Sensibilisation cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée (<i>Méthode OCDE 429</i>).
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Les données disponibles sur les substances indiquent que le mélange n'est pas mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible.
Toxicité pour la reproduction	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible. Les tests conduits n'ont pas montré d'effets sur la reproduction des animaux de laboratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible. Les études disponibles avec la substance active ne permettent pas une classification.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible. Les études disponibles avec la substance active ne permettent pas une classification.
Danger par aspiration	: En raison d'un manque de données, la classification n'est pas possible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Par ingestion	: Toxique en cas d'ingestion.
Par contact avec les yeux	: Toxique en cas de contact avec les yeux.
Par contact avec la peau	: Mortel par contact cutané.
Par inhalation	: Par inhalation, aucun effet adverse n'est attendu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Ethoprophos	
CL ₅₀ Poissons (<i>Lepomis macrochirus</i>)	0,3 mg/l (96h)
CE ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	0,2 mg/l (48h)
CE ₅₀ Algues (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	2,4 mg/l (5 jours)
CL ₅₀ Poissons (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	0,064 mg/l (21 jours)
CL ₅₀ Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	0,002 mg/l (21 jours)

12.2. Persistance et dégradabilité

MOCAP 15 G	
Persistance et dégradabilité	Non disponible pour le produit

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethoprophos	
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow = 2,99
Facteur de bioconcentration	Non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Ethoprophos	
Koc	36 - 186

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Pas d'information disponible.

Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit. Ne pas jeter le produit dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages vides comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. Ramener le contenant (bidons ULTIMA) à votre distributeur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 2783

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ, SOLIDE, TOXIQUE (Ethoprophos)
UN proper shipping name	: ORGANOPHOSPHORUS PESTICIDE, SOLID, TOXIC (Ethoprophos)
Description document de transport	: UN 2783 PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ SOLIDE TOXIQUE, (Ethoprophos), 6.1, I

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	: 6.1 – Matières toxiques
Étiquettes de danger	: 6.1


14.4. Groupe d'emballage


Groupe d'emballage : I - Matières très toxiques

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Étiquettes de danger	:


14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler)	: 66
Code de classification	: T7

Panneaux oranges : 

Disposition spéciale : 61, 274, 648

Catégorie de transport : 1

Code de restriction concernant les tunnels : C/E

Quantités limitées : 0

Quantités exceptées : E5

14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A, S-A

Précautions particulières : Bien lire les instructions de sécurité, la fiche de données de sécurité et les procédures d'urgence avant manipulation et transport de la marchandise.

14.6.3. Transport aérien

Précautions particulières : Bien lire les instructions de sécurité, la fiche de données de sécurité et les procédures d'urgence avant manipulation et transport de la marchandise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate REACH.

15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : N° 4110 – 4120 – 4140 – 4510.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée. Le mélange a été évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009 – Article 53.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources de données : Fiche de données de sécurité MOCAP 15 G de AMVAC, version du 07 Mars 2016.
Décision AMM n°2169990 du 19 février 2018.

Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

Acute Tox. 1 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée) ; Catégorie 1
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) ; Catégorie 2
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) ; Catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique ; Catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée ; Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H310	Mortel par contact cutané
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H330	Mortel par inhalation

H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Les modifications significatives par rapport à la version précédente sont mises en évidence avec une double barre. Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.